

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 13 décembre 2010**

en présence des présidents de commissions

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BAROIN Edouard	APCM
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	CHEYNEL Henri	Fédération bancaire française
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	CGT
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
Mme	LION Catherine	Fnsea
M.	POUZIN Gilles	CFTC
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Présidents des commissions

Mme	BOUYGARD Françoise	Démographie et questions sociales
M.	FRÉCON Jean-Claude	Cnerp
M.	GEOFFARD Pierre-Yves	Services publics et services aux publics

Autres participants

M.	BÉGUIN Jean-Marc	Insee
M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M.	CHRISTINE Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee
Mme	ROSENWALD Fabienne	Ministère de l'Agriculture
Mme	SEDILLOT Béatrice	Dares
M.	TREGOUËT Bruno	SOeS

Excusés

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	BRIET Raoul	Cour des comptes
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
M.	LORRAIN Jean-Louis	Conseil général du Haut-Rhin
M.	MARESCHAL Patrick	Représentant des collectivités territoriales
M.	PAILLOTIN Guy	Académie d'agriculture de France
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	VANLERENBERGHE Jean-Marie	Sénat

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**En présence des présidents de commissions du Cnis**

Introduction	3
I. Retour sur les travaux 2010 des commissions	3
II. Présentation de l'avis général	15
III. Les grandes lignes du rapport qui sera présenté devant l'ASP	26

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, présente les excuses de Pierre Audibert, Raoul Briet, Stéfan Lollivier, Jean-Louis Lorrain, Elisabeth Pauly, Jean-Marie Vanlerenberghe, Patrick Mareschal et Guy Paillotin. En préambule, il salue également la présence de Françoise Bouygard, récemment nommée à la présidence de la commission « démographie et questions sociales », en remplacement de Claire Bazy-Malaurie, elle-même nommée au Conseil constitutionnel.

Françoise BOUYGARD indique avoir effectué un parcours professionnel dans l'enseignement, puis au sein du ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle (Délégation à l'emploi, DGEFP, etc.). Elle ajoute avoir occupé des fonctions d'étude et d'évaluation au sein de la Dares, en tant que sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Elle fait également part d'une expérience d'évaluation dans le cadre du Commissariat général du plan.

Jean-Pierre DUPORT annonce également le départ de l'actuelle secrétaire générale adjointe du Cnis, Françoise Dussert. Celle-ci rejoindra prochainement l'Insee pour y exercer des fonctions dans le domaine de la communication, après avoir contribué à la préparation de l'avis du Cnis pour l'année 2011. Dalila Vienne sera amenée à la remplacer au sein du secrétariat général du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT évoque par ailleurs une activité intense du Cnis, marquée par la présentation ou l'avancée d'un certain nombre de travaux sur la connaissance des associations, le « mal-logement » et l'étalonnage des sources statistiques privées. Le rapport du Cnis sur le microcrédit aura quant à lui suscité des remarques de la part de la ministre de l'économie. Un équilibre dans la définition du microcrédit a pu néanmoins être trouvé au cours d'une réunion entre l'Insee, le président du groupe de travail (Pierre Valentin) et l'inspection générale des finances (représentée par Thierry Bert). Les travaux sur le microcrédit pourront ainsi être menés avec une réelle précision nationale, en cohérence avec les travaux européens.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il reviendra ce jour sur le contenu de son intervention devant l'Autorité de la statistique publique, programmée le 16 décembre 2010. Il confirme par ailleurs que l'assemblée générale du Cnis, programmée le 20 janvier 2011, sera l'occasion d'un dialogue avec Denise Lievesley, présidente de l'Esac. Jean-Philippe Cotis et Denis Durand pourront animer la discussion sur la façon dont les travaux statistiques sont menés au niveau européen.

I. Retour sur les travaux 2010 des commissions

1. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

Jean-Claude FRÉCON indique que la Cnerp s'est réunie à trois reprises en 2010, en vue notamment de travailler à l'élaboration de documents d'information, compte tenu de l'importance et du nombre des demandes de renseignements formulées par les élus locaux auprès de l'Insee et des parlementaires.

Le nouveau processus de recensement de la population, mis en place par une loi en 2002, a donné lieu à l'adoption de décrets et de circulaires d'application, sans visée politique ou politicienne. La loi de 2002 a été votée sous un gouvernement « de gauche » ; les décrets d'application ont ensuite été publiés sous des gouvernements « de droite ». L'enjeu était de remplacer un dispositif ancien, ne permettant qu'un recensement tous les 8 ou 10 ans. Un nouveau dispositif a été mis en place pour permettre l'adoption de rythmes de publication plus rapides, moyennant l'adossement des données du recensement à des

années de référence, identiques pour l'ensemble des collectivités locales. Un recensement annuel partiel a été instauré, avec des tranches annuelles pour les communes de plus de 10 000 habitants et un échantillonnage des communes de moins de 10 000 habitants. Cette logique d'estimations révisables annuellement a soulevé un certain nombre d'incompréhensions de la part des élus locaux. Certains maires ont déploré l'abandon d'un recensement exhaustif, alors même que l'ancien dispositif reposait déjà sur une part d'estimations. Des explications semblaient donc devoir être données.

Pour ce faire, deux documents ont été élaborés, en parfaite collaboration avec les services de l'Insee et la DGCL : le premier sur la construction des chiffres de population pour chaque collectivité locale ; le second sur les conséquences financières du recensement de la population.

Les documents édités sont en cours de distribution dans chacune de 36 700 communes de France, avec le concours des directions régionales de l'Insee et de la DGCL. Les chiffres de population officiels pour l'année 2011 seront communiqués en parallèle. Dans le cadre de l'élaboration des documents, une approche à la fois technique et réaliste a été privilégiée. Les processus du nouveau recensement de la population seront ainsi illustrés.

Jean-Claude FRÉCON regrette que l'information diffusée jusqu'alors auprès des associations d'élus n'ait pas été suffisamment relayée. Il espère que les documents explicatifs diffusés aujourd'hui joueront le rôle pédagogique souhaité, en soulignant la nécessité de solutionner les conflits survenus dans le rapport avec certains élus.

Jean-Claude FRÉCON indique que la Cnerp a également poursuivi ses travaux en matière d'organisation pratique du recensement de la population. En 2011, la campagne de recensement interviendra entre le 20 janvier et le 20 février, avec des dérogations accordées, notamment pour des raisons climatiques. A cet endroit, Jean-Claude FRÉCON remercie les personnels de l'Insee pour le travail accompli sur le terrain.

La Cnerp a par ailleurs été mobilisée par la perspective d'élaborer un nouveau questionnaire pour le recensement de la population. Une révision du questionnaire mis en place en 2004 pourrait ainsi être proposée à l'horizon 2014. Un groupe de travail devrait pour cela être constitué. Les autres commissions du Cnis pourraient être associées à la réflexion sur la méthodologie et le contenu du nouveau questionnaire.

Des questions pratiques devront être posées, de façon à ce que les résultats de l'enquête ne puissent donner lieu à des interprétations politiciennes. Il s'agirait de faire en sorte que les questions sur des thèmes tels que l'origine ne puissent laisser craindre des utilisations sans rapport avec les finalités du recensement de la population.

En conclusion, Jean-Claude FRÉCON souligne que le recensement de la population est un processus important, qui mobilise les personnels de l'Insee, un certain nombre d'élus et de fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'un volant d'agents recenseurs. Des critiques ont été formulées concernant l'incapacité de ces derniers à recenser certains logements. Dans pareil cas, des règles ont cependant été édictées. A l'issue de la période de recensement, lorsque certains foyers n'ont pu être interrogés, des évaluations sont produites. Jean-Claude FRÉCON assure que la part d'évaluations sur laquelle s'appuie le recensement de la population n'augmente pas, contrairement à ce que certains ont pu écrire.

Jean-Pierre DUPORT précise que le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement devrait être coprésidé par Jean-Claude Frécon lui-même et par Chantal Cases, directrice de l'INED. L'articulation avec d'autres préoccupations que celles de la Cnerp sera ainsi assurée.

Jean-Pierre DUPORT se déclare également prêt à accompagner les efforts de la Cnerp pour mobiliser davantage les associations d'élus.

Jean-Claude FRÉCON souligne que toutes les associations d'élus sont représentées au sein de la Cnerp. Leurs représentants n'assurent toutefois pas une fréquentation régulière de la commission.

Jean-Pierre DUPORT obtient confirmation que les documents explicatifs ont été distribués à l'occasion du congrès de l'AMF. Il évoque la possibilité d'établir également un lien avec l'ADF.

Jean-Claude FRÉCON rappelle que la loi de 2002 a introduit une responsabilité conjointe des municipalités et de l'Etat vis-à-vis du recensement de la population. Il constate que certains maires formulent des réclamations, alors même qu'ils exercent eux-mêmes une responsabilité vis-à-vis de l'organisation pratique du recensement de la population.

2. Commission « Services publics et services aux publics »

Pierre-Yves GEOFFARD rappelle que la commission « services publics et services aux publics » couvre un champ extrêmement large. Au cours des premières séances, trois thèmes différents ont été abordés : celui des retraites, celui de la santé et celui de l'éducation. Chaque fois, l'accent a été mis sur l'importance d'appréhender les trajectoires individuelles dans leur diversité, de façon à mieux comprendre les inégalités et leurs éventuels déterminants. Dans le domaine des retraites, la reconstitution des trajectoires professionnelles est apparue fondamentale. Dans le domaine de la santé, l'importance de mesurer les trajectoires de vie a été soulignée. Dans le domaine de l'éducation, l'analyse des trajectoires est apparue essentielle.

La question des données nécessaires ou utiles à l'analyse des trajectoires a été posée. Le suivi de panels a notamment été évoqué, avec comme corollaire la question de l'appariement entre données administratives et données d'enquêtes. Dans ce contexte, l'identification des individus (dans une optique de suivi à long terme) a soulevé des interrogations, en lien avec la nécessité de protéger la confidentialité des données.

Pierre-Yves GEOFFARD précise que la commission « services publics et services aux publics » a bénéficié d'une représentation du monde de la recherche (y compris à travers les intervenants sollicités pour présenter les projets), des organisations professionnelles (sur le thème des retraites notamment et dans le cadre du débat sur les statistiques relatives aux personnels soignants) ainsi que du monde associatif (avec notamment une intervention extrêmement préparée de la LDH sur le thème de l'éducation).

La dernière réunion de la Commission, consacrée aux questions d'éducation, a suscité des échanges « toniques », en ligne avec la mission du Cnis d'assurer l'interface entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Une discussion a notamment été menée autour de l'identifiant national élève (INE) et de la base nationale élèves, avec des préoccupations fortes exprimées par la LDH concernant la protection des données individuelles et les risques de « dérapage » en matière d'utilisation de celles-ci. La nécessité de ne pas confondre « fichage » et « bases de données à usage statistique » a été rappelée.

Un autre débat a porté sur le projet d'enquête sur l'insertion des sortants de masters, présenté pour avis d'opportunité. Les chercheurs (et enseignants-chercheurs) ont alors assumé également un rôle de producteurs de service public, potentiellement évalués par l'enquête. A cet endroit, la question de l'articulation entre opportunité et label a été posée. La Commission a été amenée à s'interroger sur la possibilité pour une enquête s'appuyant sur une méthodologie faible d'être malgré tout considérée comme opportune, du fait de la pertinence de son sujet. La possibilité de laisser le soin au Comité du label d'émettre les réserves nécessaires en termes de méthodologie a été discutée. En pratique, il est apparu difficile de déclarer opportune une enquête à la méthodologie insuffisante.

Pierre-Yves GEOFFARD fait observer qu'un rythme de réunion bisannuel – avec une réunion tous les deux ans consacrée à chaque grande thématique – pourrait s'avérer insuffisant pour aborder efficacement l'ensemble du champ couvert par la Commission. Il estime cependant qu'une fréquence plus élevée des réunions pourrait être difficile à gérer, de même qu'un allongement de la durée des réunions. A ce stade, un redécoupage des commissions du Cnis semblerait également prématuré.

En tout état de cause, Pierre-Yves GEOFFARD renouvelle son souhait de voir explorées d'autres méthodes d'interaction entre l'offre et la demande de statistiques publiques. Il évoque notamment la possibilité de mettre en place un espace web de dialogue, en soulignant que le site internet du Cnis ne propose aujourd'hui qu'une information descendante. Il constate que rien ne permet aujourd'hui à la société civile et aux utilisateurs potentiels de données d'exprimer leurs attentes et leurs besoins, en évoquant le risque de voir d'autres mécanismes se mettre en œuvre (sur le modèle de la source Wikileaks). Au-delà des commissions thématiques, l'enjeu serait de faciliter les échanges autour des problématiques d'accès aux bases de données, en vue d'améliorer la correspondance entre l'offre et la demande de statistiques publiques.

Jean-Pierre DUPORT sollicite le point de vue du président du Comité du label sur l'articulation entre opportunité et label. En dépit d'une étanchéité théorique entre les avis du Comité du label et ceux des commissions thématiques, il souligne qu'il pourrait être délicat pour les commissions thématiques d'éviter totalement les enjeux méthodologiques associés à un projet d'enquête.

Michel EURIAT rappelle que son intervention devant le Bureau du Cnis, au mois de juin 2010, avait pour but de réaffirmer la volonté du Comité du label de se pencher en amont sur la conformité des enquêtes avec les critères de la statistique publique. Le souhait était également de bénéficier d'une vision plus globale des dispositifs d'évaluation s'appuyant sur des enquêtes de la statistique publique.

Michel EURIAT considère par ailleurs que les questions méthodologiques devraient relever davantage du Comité du label.

Philippe CUNEO rappelle qu'actuellement, l'opportunité caractérise l'utilité d'un projet d'enquête (du point de vue de la statistique publique) ; tandis que le label marque la conformité d'un projet d'enquête aux bonnes pratiques statistiques. Lors de la présentation des projets d'enquêtes aux commissions thématiques, un questionnaire permet d'effectuer un premier tri, sur la base de 19 critères. Il est ainsi possible d'évaluer *a priori* l'appartenance d'une enquête au domaine de la statistique publique. Des garanties sont notamment exigées en matière de confidentialité des données, de charge pour les répondants, d'échantillonnage, etc. Dans ce contexte, des recouvrements sont susceptibles d'apparaître entre les examens pour avis d'opportunité et les examens par le Comité du label.

Philippe CUNEO estime qu'une approche pragmatique pourrait être privilégiée pour gérer d'éventuels chevauchements entre le label et l'opportunité. Il souligne qu'une focalisation exclusive de l'opportunité sur la pertinence des projets risquerait de conduire à une prise en compte insuffisante du rapport coût/intérêt. Il s'agirait par ailleurs de ne pas adresser au Comité du label – dont le fonctionnement demeure coûteux – des projets manifestement peu enclins à recevoir le label.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'organiser une réunion de travail avec le secrétariat général du Cnis et les rapporteurs de la commission « services publics et services aux publics » pour examiner les pistes d'amélioration du fonctionnement de celle-ci. La mise en place d'un outil web d'échange pourrait notamment être étudiée, dans le contexte précis de la Commission. Le sujet pourrait ainsi être défriché, avant la poursuite éventuelle d'une réflexion avec l'ensemble des présidents de commissions thématiques.

Jean-Pierre DUPORT considère, en revanche, qu'un redécoupage des commissions thématiques risquerait, à ce stade, de remettre en cause une réforme jugée positive par l'ensemble des présidents de commissions thématiques. Il évoque cependant la possibilité d'organiser une réunion avec ceux-ci pour aborder ce type de questions.

S'agissant de l'articulation entre opportunité et label, Jean-Pierre DUPORT confirme qu'une approche pragmatique semblerait devoir être privilégiée. Il ajoute que les problématiques de frontière entre les enquêtes statistiques et les besoins d'information des ministères devront être traitées attentivement.

Roxane SILBERMAN rappelle que le champ de la commission « services publics et services aux publics » avait soulevé, dès l'origine, des interrogations. Elle constate que les thématiques couvertes par la Commission suscitent énormément de débats et que certains participants aux anciennes formations du Cnis sont aujourd'hui « déboussolés ». Elle craint que la mise en place d'un système de remontées d'informations – dont l'exploitation devra être définie – ne suffise pas à répondre aux attentes.

Roxane SILBERMAN insiste par ailleurs sur l'impact du débat survenu autour de la base élèves sur la mise à disposition des fichiers pour les chercheurs. Elle évoque un tarissement des dépôts depuis l'émergence de la problématique, en précisant que cette situation concernerait toutes les données produites par la Depp.

Jean-Pierre DUPORT indique ne pas partager le souhait de revenir à un ensemble de 14 formations thématiques. Il rappelle qu'une articulation des débats pourrait être également assurée à travers des réunions de concertation avec les SSM ou les divisions de l'Insee, moyennant une restitution au Cnis. En tout état de cause, il renouvelle son attachement à préserver la dynamique impulsée par la création des commissions thématiques.

Pierre-Yves GEOFFARD observe que la fréquence des réunions des formations thématiques permettait d'émettre des signaux d'alerte, notamment concernant le tarissement de certaines sources. Un nouvel équilibre nécessiterait aujourd'hui d'être trouvé, le cas échéant à travers la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte.

Jean-Pierre DUPORT explique que des réunions de concertation pourraient être organisées au niveau des SSM, en articulation avec les commissions thématiques.

Denis DURAND s'enquiert de la position formellement retenue par la commission « services publics et services aux publics » au sujet de l'enquête sur l'insertion des sortants de masters.

Pierre-Yves GEOFFARD indique que la commission « services publics et services aux publics » n'a pas statué sur l'opportunité de l'enquête sur l'insertion des sortants de masters. L'intérêt du sujet a été relevé. Cependant, compte tenu des réserves formulées, notamment au plan méthodologique, le SSM producteur a été invité à proposer un nouveau projet. Des suggestions ont été apportées par différents intervenants, en vue de permettre une amélioration du dispositif.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de résoudre les difficultés de fonctionnement rencontrées par les commissions thématiques, sans pour autant remettre en cause le dispositif dans son ensemble. Un bilan de l'organisation du Cnis pourra ensuite être proposé à l'horizon 2012-2013, afin de permettre à une nouvelle mandature d'adopter, si nécessaire, une nouvelle composition.

3. Commission « Démographie et questions sociales »

Philippe CUNEO rappelle qu'il a été amené à remplacer temporairement Claire Bazy-Malaurie à la présidence de la commission « démographie et questions sociales », suite à sa nomination au Conseil constitutionnel. Il souligne que de très nombreux sujets ont été abordés par la Commission, dont deux seront évoqués ce jour devant le Bureau du Cnis : les conclusions provisoires du groupe de travail sur la connaissance des associations et les travaux du groupe de travail sur le « mal-logement ».

La Commission s'est également penchée sur le suivi des recommandations du groupe de travail présidé par Bernard Vorms sur les statistiques du logement et de la construction. Deux des principales propositions du groupe de travail seront d'ailleurs reprises dans le projet d'avis transversal du Cnis, concernant la mise en place d'un dispositif expérimental d'étalonnage des sources statistiques privées et la mise à disposition des collectivités territoriales d'une version anonymisée du fichier fiscal Filocom. Ce dernier, lié à la collecte des informations concernant la taxe d'habitation, devrait fournir des informations particulièrement utiles au niveau local, moyennant la prise en compte de certains enjeux de confidentialité.

La dernière réunion de la commission « démographie et questions sociales » a également donné lieu à une présentation du rapport du Comedd par son président, François Héran. De nombreuses recommandations ont été formulées, dont une portant sur l'introduction dans le questionnaire du recensement de la population de questions relatives à la nationalité et au lieu de naissance des parents. Le débat est alors apparu très « consensuel », contrairement à ce qui avait été observé lors des discussions autour de l'enquête TeO ou lors de la mise en place du Comedd. Un accord général a été obtenu concernant la nécessité de disposer d'une information précise à certains niveaux territoriaux (bassins d'emplois notamment) sur la nationalité et le lieu de naissance des parents, de manière à caractériser les populations immigrées de deuxième génération. L'opportunité d'introduire un tel questionnement dans le questionnaire du recensement de la population devra être discutée. En effet, d'autres outils statistiques parmi lesquelles des enquêtes portant sur d'importants échantillons (telles que l'enquête emploi) pourraient être utilisés. Il a finalement été décidé que l'Insee soumettrait des propositions, à débattre lors de la prochaine réunion de la commission thématique.

L'Insee aura également présenté à la Commission les travaux menés dans le cadre du suivi des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la qualité de la vie. Les premiers résultats publiés dans « France, portrait social » sur les composantes objectives de la qualité de la vie (revenu, éducation, sécurité, vivre ensemble, etc.) ont ainsi été discutés.

Denis DURAND conteste l'émergence d'un « consensus » à ce stade des discussions sur la mesure de la diversité. Il constate qu'en dépit d'un certain nombre d'avancées, les débats ont mis en évidence des divergences de fond sur le sujet.

Philippe CUNEO fait état d'une évolution vers un certain consensus autour de l'intérêt d'une production systématique d'informations sur la nationalité et le lieu de naissance des parents. L'objectif serait ainsi de permettre des exploitations statistiques, sans stigmatiser ni les personnes ni les territoires. La connaissance des discriminations liées à l'origine pourrait ainsi progresser, dans des conditions satisfaisantes de faisabilité et d'acceptabilité. A ce stade, d'autres questionnements – sur la couleur de la peau notamment – ne susciteraient pas le même consensus.

Roxane SILBERMAN confirme la tenue d'un débat moins polémique qu'à propos de l'enquête TeO. A cet endroit, elle souligne que les résultats de l'enquête TeO sont aujourd'hui diffusés auprès de très nombreux utilisateurs, sans la moindre difficulté.

Roxane SILBERMAN rappelle par ailleurs que le Comedd avait suggéré la réalisation d'une enquête associée au recensement de la population. La possibilité de produire une enquête pilote avait été évoquée. Roxane SILBERMAN note également que les enquêtes emplois peuvent d'ores et déjà être utilisées comme support.

Philippe CUNEO explique que l'augmentation de la taille de l'échantillon des enquêtes emplois (jusqu'à 120 000 individus) devrait faciliter la production de statistiques significatives.

Jean-Claude FRÉCON fait part du souci de la Cnerp de prévenir les risques de voir apparaître des refus de répondre dans le cadre de la collecte du recensement de la population. A ce titre, la Cnerp a émis une réserve concernant l'introduction dans le questionnaire du recensement de questions relatives à la nationalité et au lieu de naissance des parents. La Cnerp a évoqué la possibilité que d'autres enquêtes puissent être utilisées pour aborder ce thème.

S'agissant de réaliser des enquêtes associées, Jean-Claude FRÉCON soulève un problème juridique lié à la nécessité d'obtenir l'acceptation des communes concernées, du fait de la responsabilité conjointe instaurée par la loi de 2002 vis-à-vis du recensement de la population. Compte de la nature du thème visé, il craint que des débats surviennent dans certaines communes.

Jean-Pierre DUPORT confirme qu'une telle initiative pourrait susciter des réactions négatives, en étant assimilée à un transfert de charge.

4. Commission « Emploi, qualifications et revenus de travail »

Béatrice SEDILLOT précise qu'elle s'exprimera en tant que rapporteur de la commission « emploi, qualifications et revenus du travail », n'ayant pas reçu de mandat spécifique de la part de son président, Raoul Briet. Elle souligne que la Commission s'est réunie à deux reprises, en mars et à l'automne 2010 et que les champs couverts par la Commission (emploi, qualifications, formation, revenus du travail) sont clairement définis et relativement homogènes.

En mars 2010, ont été présentés les travaux du groupe de travail sur la mesure et la mise en cohérence des données sur les emplois vacants, constitué dans le cadre du suivi des recommandations du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, ainsi qu'en réponse à une demande d'Eurostat de production régulière des données. Avec le souci d'aboutir à une meilleure communication de l'ensemble des données, la mise en place d'un portail sur le site internet du ministère du travail a été proposée. L'outil rassemblerait l'ensemble des informations disponibles sur les besoins de recrutement.

En octobre 2010, un second point annuel a été fait sur le suivi des recommandations du rapport de Foucauld. Un nouveau point sera proposé en 2011 sur la mise en œuvre des préconisations.

Les débats au sein de la Commission ont notamment porté sur la communication. Des progrès ont été relevés, notamment vis-à-vis de la compréhension par les médias des concepts de « chômage » et de « demandeur d'emploi ». Des risques de confusion persistante ont néanmoins été soulignés, appelant le développement de nouveaux efforts de communication, en direction des médias et du grand public.

Un état des lieux a également été proposé par la Dares sur la mesure de l'emploi dans les services à la personne, suite à une sollicitation du Cnis par la Cour des comptes. Un groupe de travail sera constitué en 2011, sous le pilotage de la Dares, pour envisager une meilleure harmonisation des informations statistiques produites sur le sujet.

Un point d'information a été fait sur les travaux menés par le Répertoire national des certifications professionnelles pour mettre en cohérence la nomenclature nationale des certifications avec le cadre européen des certifications. L'accent a été mis sur l'importance d'éclairer la réflexion sur l'évolution des nomenclatures à travers la mise à disposition de données de cadrage.

La modification de la procédure de diffusion des estimations d'emploi – faisant suite à des difficultés ayant conduit à des révisions importantes – a également été présentée. L'Insee a ainsi détaillé le nouveau processus de diffusion des estimations, reposant sur la production d'un indicateur flash à 45 jours, ainsi que sur la production d'estimations d'emploi à 70 jours.

Au-delà de ces développements spécifiques, la Commission s'est penchée sur le programme de travail du service statistique public dans son champ, ainsi que sur un certain nombre de projets d'enquêtes présentés pour avis d'opportunité.

En termes de fonctionnement, Béatrice SEDILLOT fait état d'une participation constante et fournie aux réunions de la Commission. Elle évoque des débats relativement consensuels, avec une importance donnée aux enjeux de communication, en particulier dans le champ de l'emploi et des statistiques sur le marché du travail. Elle mentionne également une préoccupation exprimée de manière constante par la CGT concernant l'équilibre entre les travaux d'évaluation des politiques publiques, l'amélioration de la connaissance structurelle du marché du travail et l'éclairage du débat social. Dans les avis d'opportunité délivrés par la Commission, l'obligation de publication des résultats des enquêtes d'évaluation des politiques publiques a été inscrite systématiquement.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que la constitution d'un groupe de travail sur la mesure des emplois dans les services à la personne fait suite à une demande de la Cour de comptes, exprimée à travers son rapport général.

5. Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Jean-Marc BÉGUIN souligne que la commission « entreprises et stratégies de marché », malgré son spectre large, a repris le champ de la formation « systèmes productifs ». Il mentionne la tenue de deux réunions en 2010, au cours desquelles des questions sectorielles ou transversales ont été abordées.

Un temps a été consacré au champ de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec la présentation du RGA et de l'Observatoire des prix et des marges. Le rapport Vorms sur les statistiques du logement et de la construction a également été présenté, de même que le suivi des recommandations du rapport Bernadet sur les besoins d'information dans le domaine des transports. Un état d'avancement de la mise en place de RESANE a été proposé.

Jean-Marc BÉGUIN précise que l'Observatoire des prix et des marges a été créé et s'est réuni pour la première fois sous la présidence de Philippe Chalmin. Une convention devrait être signée entre l'Observatoire et l'Insee, aux termes de laquelle l'Insee devrait transmettre des niveaux de prix à l'Observatoire.

S'agissant de la mise en œuvre du rapport Bernadet, Jean-Marc BÉGUIN fait état d'avancées et de préconisations encore à prendre en compte. En ce qui concerne la mise en place de RESANE, il indique qu'une synthèse des innovations portées par le système a été présentée. A cette occasion, un éclairage a été apporté sur les difficultés de comparabilité rencontrées suite à la modification des conditions d'élaboration des données. A ce jour, les données 2008 ont été publiées ; les données 2009 devraient être disponibles pour la comptabilité nationale en fin d'année 2010 et pour le public en début d'année 2011.

Jean-Marc BÉGUIN mentionne également l'organisation, sous l'égide du Cnis, d'un colloque sur les réseaux d'enseignes. La manifestation aura réuni une centaine de participants représentant les professionnels, le monde universitaire, l'Insee, etc. Au-delà des témoignages, des avancées en matière d'observation des réseaux d'enseignes ont été présentées par l'Insee, dans une logique de concertation avec les utilisateurs de la statistique publique.

Fabienne ROSENWALD revient sur la mise en œuvre du recensement général de l'agriculture, en rappelant que la commission « entreprises et stratégies de marché » recouvre en partie le champ de l'ancienne formation « agriculture ». Elle explique que près de 500 000 exploitations agricoles sont aujourd'hui enquêtées, à travers des méthodes innovantes (collecte sur ordinateurs portables, pré-remplissages par des données administratives, etc.). Elle fait état d'un bon déroulement de la collecte.

Fabienne ROSENWALD signale par ailleurs que, du fait de la disparition de la formation « agriculture », le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture organise chaque année une réunion de concertation avec ses partenaires. Des échanges sont ainsi organisés sur le programme de travail du SSM. L'une de ces réunions a permis d'aboutir à la mise en ligne de données anonymisées tirées du Réseau d'information comptable agricole (Rica).

Catherine LION salue l'effort d'innovation consenti dans le cadre du recensement général agricole, répondant au souci de réduire la charge de réponse pesant sur les exploitants. Elle se félicite également de la signature d'une convention entre l'Insee et l'Observatoire des prix et des marges, en souhaitant que la concrétisation de ce partenariat puisse être mentionnée dans l'avis transversal du Cnis. Elle souligne que la mise à disposition de niveaux de prix devrait permettre de mieux « décortiquer » des marges qui aujourd'hui encore paraissent opaques.

Jean-Pierre DUPORT fait savoir que, dans le cadre de son intervention devant l'Autorité de la statistique publique, il soulignera le comportement non coopératif de la DGFIP. Au-delà des problèmes relevés par différentes commissions thématiques, il regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée par le DGFIP au courrier adressé en février 2010 par le Président du Cnis. Il annonce qu'il proposera à l'Autorité de la statistique publique de dénoncer publiquement l'attitude de la DGFIP.

François VINCENT demande si le thème des données concernant les groupes d'entreprises a été abordé par la commission thématique. Il s'interroge également sur la prise en compte des ETI.

Jean-Marc BÉGUIN confirme que ces sujets ont été traités. Il explique que des consolidations automatiques seront opérées pour les petits groupes, en application de la LME. Pour les grands groupes, l'enjeu sera de définir des divisions opérationnelles de groupe, à partir de début 2011. L'avancement de ces travaux devrait faire l'objet d'un compte rendu à la commission « entreprises et stratégies de marché ».

Patrick DUCHATEAU indique que le MEDEF soutiendra le Président du Cnis dans sa démarche pour obtenir des réponses de la DGFIP. S'agissant des modifications engendrées par la mise en place de RESANE, une réunion sera organisée fin janvier 2011 pour tenter d'établir un consensus avec les syndicats du MEDEF.

6. Commission « Environnement et développement durable »

Bruno TREGOUËT rappelle qu'en début d'année 2010, un séminaire a été organisé conjointement avec le CESE et le MEEDDM sur le thème des indicateurs de développement durable. Il mentionne également la tenue d'une réunion de la commission « environnement et développement durable » au mois de juin 2010.

Les indicateurs de développement durable – adoptés formellement par le Gouvernement au mois de juillet 2010, en même temps que la stratégie nationale de développement durable – font aujourd'hui l'objet d'une diffusion large. Un recueil présente ainsi les indicateurs phares de développement durable. Ces derniers s'avèrent de plus en plus connus et utilisés. De surcroît, certains répondent directement ou indirectement aux recommandations de la commission Stiglitz, en particulier s'agissant de mesurer l'empreinte carbone des activités – c'est-à-dire les émissions de CO₂ ou de gaz à effet de serre liées à la consommation finale nationale, y compris celles produites en dehors du territoire national. L'indicateur consacré aux consommations de matières – permettant d'apprécier l'éco-efficacité de l'économie – semble également avoir été approprié par de nombreux acteurs publics.

Les préoccupations associées au développement durable s'avèrent par ailleurs de mieux en mieux prises en compte par l'ensemble des programmes statistiques, sortant ainsi du monde de l'environnement et de l'écologie. Au-delà des associations environnementalistes, d'autres acteurs économiques et sociaux se mobilisent et participent aux débats. Au travers des programmes statistiques de l'Insee et des SSM, de nombreux projets d'enquêtes ont été portés sur les entreprises et le développement durable, sur les consommations d'énergie dans l'agriculture, sur les pratiques culturelles, sur les déterminants de la qualité de vie, sur la biodiversité, sur les pratiques environnementales, etc.

Un travail a également été engagé pour améliorer la connaissance des éco-activités. Des progrès sensibles ont été réalisés en 2010 au sein du service statistique public, notamment au travers de l'Observatoire des emplois et des métiers de la croissance verte (mis en place dans le cadre du Pacte de solidarité écologique impulsé par Valérie Létard). La mobilisation de plusieurs sources majeures de la statistique publique a ainsi permis de progresser dans la définition et la mesure des emplois et des métiers « verts ».

François VINCENT souligne de nombreuses demandes adressées par les chercheurs au Comité du secret statistique portant sur le domaine de l'environnement. Il s'interroge sur l'intégration des études et des innovations correspondantes – celles-ci devant, en principe, faire l'objet d'une transmission au service statistique public.

Bruno TREGOUËT explique que le SOeS n'a pas une bonne visibilité sur les travaux de recherche réalisés en aval de la production statistique. Il estime qu'un suivi plus précis nécessiterait d'être mis en œuvre. Cela étant, il mentionne l'intégration de certains travaux collaboratifs tels que ceux des économistes de l'INRA sur les déterminants du prix de l'eau en France.

Jean-Marc BÉGUIN constate que les chercheurs sollicitant le Comité du secret statistique ne respectent pas leur engagement à transmettre les résultats de leurs travaux au service statistique public. En pratique, seuls les résultats des travaux collaboratifs sont partagés.

Jean-Pierre DUPORT estime cette situation « inadmissible ».

Roxane SILBERMAN confirme qu'il est généralement difficile d'obtenir les publications, d'où l'importance de disposer d'organismes assurant une interface. Elle précise qu'au sein du réseau Quételet, le retour

des travaux de recherche fait l'objet d'un suivi, avec un impact potentiel sur la diffusion des enquêtes. Du reste, elle évoque une certaine lenteur des publications.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de conditionner la diffusion des enquêtes au retour des travaux de recherche.

7. Commission « Territoires »

Bernard MOREL indique que la commission « territoires » s'est réunie en septembre 2010, sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe. A cette occasion, un point a été fait sur l'avancement des grands chantiers ouverts dans le cadre du moyen terme.

S'agissant de produire des statistiques carroyées – c'est-à-dire des statistiques adossées à une grille de carreaux permettant de décrire précisément les territoires – des travaux innovants ont été menés dans le cadre d'un ESSnet européen. Des premiers résultats ont été présentés à la commission « territoire », ainsi que des perspectives. Des statistiques de population européennes correspondant à une maille large (kilomètre par kilomètre) seront affichées prochainement sur le site de l'Insee. A terme, la méthode devrait autoriser davantage de souplesse dans la construction des statistiques et permettre d'améliorer la comparabilité des territoires entre eux, y compris à l'échelle infra-urbaine (en s'affranchissant des zonages administratifs existants). Les territoires devraient ainsi pouvoir être mieux qualifiés dans le cadre de redéfinition des périmètres de la politique de la ville.

L'actualisation des zonages d'étude du service statistique public a également été abordée. Ce chantier devrait aboutir en 2011 à la révision successive des unités urbaines (premier trimestre), des zones d'emploi (deuxième trimestre) et des aires urbaines et espaces ruraux (fin d'année). Une concertation est aujourd'hui en cours au niveau régional pour redéfinir les zones d'emploi.

Les travaux menés avec les conseils généraux et l'ADF pour aboutir à une statistique harmonisée entre les conseils généraux et le service statistique public ont été évoqués. Suite à un colloque organisé début 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF, l'Insee et la Drees, un groupe de travail a été constitué. Une sélection d'indicateurs communs devrait être publiée début 2011. Un pilotage plus léger pourrait ensuite être mis en œuvre afin de faire en sorte que la dynamique instaurée ne soit pas interrompue.

La mise en œuvre des recommandations du rapport sur les statistiques dans les DOM et les COM a également fait l'objet d'un suivi. De nombreux progrès ont été mis en évidence dans l'alignement des DOM et des COM sur le reste des départements français. Un site portail a été mis en place par le ministère en charge de l'Outre-mer, pour apporter notamment un éclairage sur l'harmonisation des statistiques sur les COM.

En dernier lieu, le rapport du groupe de travail présidé par Marcel Belliot sur la diffusion des données du recensement de la population a été présenté. L'enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs du site Web-RP (permettant la diffusion des résultats du recensement) a permis de dégager des pistes d'amélioration en matière de convivialité, d'interactivité et d'accessibilité des données.

Jean-Claude FRÉCON s'associe aux remarques formulées concernant la diffusion des données du recensement de la population. Il souligne que beaucoup de renseignements sont déjà accessibles *via* le Web-RP. Il évoque cependant la possibilité d'améliorer la convivialité du site.

Jean-Claude FRÉCON précise par ailleurs que le recensement des communes de plus de 10 000 habitants – soit près d'un millier de communes en France – s'appuie sur le répertoire d'immeubles localisés (RIL). Un groupe de travail tente aujourd'hui d'améliorer le dispositif, en collaboration avec l'Insee et les services communaux. L'enjeu serait de permettre la définition, au sein des communes,

d'ensembles pertinents (quartiers, pâtés de maisons, etc.). De tels outils pourraient ensuite permettre de mener des réflexions prospectives sur le devenir des communes.

Jean-Claude FRÉCON ajoute que les résultats du recensement de la population sont diffusés en deux vagues. Au mois de décembre, les chiffres de population des communes sont diffusés. En juillet, une seconde publication porte sur les autres champs couverts par le recensement de la population, en particulier les conditions de logement. Les informations sont ensuite relayées à travers le Web-RP, avec bientôt la possibilité d'obtenir un éclairage sur des secteurs communaux particuliers.

Bernard MOREL confirme qu'un service de zonage à façon devrait être mis à disposition en juillet 2011. Des quartiers pourront ainsi être isolés pour permettre un retour d'informations statistiques ciblées.

Benoît ROBIN se félicite de la prise en compte des besoins de statistiques concernant les DOM et les COM, ainsi que du suivi opéré par la commission « territoires » en la matière.

En ce qui concerne le périmètre des commissions du Cnis, Benoît ROBIN s'interroge sur la prise en considération des problématiques liées au tourisme. Il observe par ailleurs que la commission « territoires » ne s'est réunie qu'une seule fois en 2010, alors même qu'elle recouvre des projets importants tels que la production des indicateurs sociaux départementaux.

Benoît ROBIN insiste également sur l'importance d'approfondir l'analyse des trajectoires d'insertion et d'emploi, compte tenu de la multiplicité des enjeux associés.

Jean-Pierre DUPORT rappelle la nécessité de tenir compte des disponibilités des présidents de commissions thématiques pour fixer le calendrier des réunions. Il indique par ailleurs que les problématiques liées au tourisme devraient être abordées dans le cadre de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

François VINCENT évoque la possibilité de prendre exemple sur le site Google Earth pour améliorer la convivialité du Web-RP.

Bernard MOREL explique que l'ambition du Web-RP, plus modeste, serait de permettre la fourniture d'informations statistiques à partir d'un nom de commune (y compris avec une orthographe imparfaite). Le dispositif de zonage à façon devrait ensuite ouvrir des perspectives nouvelles.

8. Commission « Système financier et financement de l'économie »

Philippe CUNEO indique que la commission « système financier et financement de l'économie » s'est réunie à deux reprises en 2010. Un point a ainsi été fait par la FBF sur l'emploi dans le secteur bancaire.

Dans la continuité des travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie, la volonté a également été exprimée d'analyser l'écart entre la part de la valeur ajoutée attribuable aux banques dans le PIB (environ 40 milliards d'euros en 2007) et le produit net bancaire (environ 90 milliards d'euros en 2007) – écart correspondant à l'activité des banques de financement et d'investissement. Un groupe de travail devrait être constitué en 2011 pour envisager une décomposition des comptes de la comptabilité nationale et des entreprises financières par grandes lignes de métiers. Ce groupe de travail devrait réunir des représentants de la Banque de France, de l'Insee, des groupes bancaires et de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Un groupe de travail a par ailleurs été constitué sur le thème du microcrédit, avec pour objectif d'aboutir à un consensus sur la définition du microcrédit, ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif statistique permettant de le mesurer. Dans un second temps, l'objectif serait d'aboutir à une caractérisation des utilisateurs du microcrédit, ainsi qu'à une évaluation du dispositif. Des discussions sont intervenues autour de la définition du microcrédit, en particulier autour de sa cible (entreprises de moins de 10 ou de moins de 3 salariés) et de sa nature (activité de crédit payante ou de prêts d'honneur). La Banque de France serait aujourd'hui en mesure de fournir des éléments correspondant aux différentes définitions prônées par le groupe de travail et la ministre de l'économie.

Gilles POUZIN s'interroge sur les modalités d'adhésion au groupe de travail sur la segmentation des activités financières.

Philippe CUNEO estime qu'il devrait s'agir d'un groupe de travail technique et non d'un groupe de travail du Cnis à proprement parler. Dans un premier temps, des experts du secteur bancaire, de l'Insee et de l'Autorité de contrôle prudentiel devraient être mobilisés.

Pierre-Yves GEOFFARD évoque la possibilité que l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture ait été associée par erreur à la commission « système financier et financement de l'économie ».

Françoise DUSSERT confirme que cette enquête relève de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

François VINCENT demande si la crise financière a conduit la commission « système financier et financement de l'économie » à engager une réflexion sur les systèmes de mesure du patrimoine.

Philippe CUNEO indique qu'aucune réflexion conceptuelle n'a été engagée au niveau de la commission « système financier et financement de l'économie ». Au-delà des travaux portant sur l'application des normes IFRS, l'accent a toutefois été mis sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations du rapport de Margerie. Au niveau européen, des travaux ont été engagés sur les indicateurs de suivi macroéconomique, en lien avec la *task force* mise en place par Herman Von Rompuy. Le dispositif de la Banque centrale européenne devrait être ainsi complété.

II. Présentation de l'avis général

Jean-Pierre DUPORT rappelle le principe général de ne pas revenir, dans le cadre du Bureau du Cnis, sur les avis exprimés par les commissions thématiques. Il précise que des remarques pourront toutefois être exprimées concernant ces derniers.

Philippe CUNEO explique que l'avis général comporte 22 avis. Il propose de les examiner en les regroupant par objet.

Avis relatifs au contexte institutionnel de la statistique publique (n°1, 2 et 3)

Philippe CUNEO indique que les trois premiers avis ont trait aux questions budgétaires (c'est à dire aux moyens budgétaires et humains devant permettre au service statistique public d'exercer ses missions dans des conditions d'indépendance et de qualité), au maintien des capacités de production du service statistique public face aux demandes européennes et à la mise en place d'une procédure de certification des exploitations de sources administratives.

Philippe CUNEO souligne que trois dispositifs de vérification de la qualité de la production statistique devraient dorénavant coexister : la labellisation des enquêtes par le Cnis, la vérification du respect des règles du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne par l'Autorité de la statistique publique (pour toute information générale fournie par un organisme exerçant une mission de service public, à travers une procédure de certification) et l'étalonnage des sources statistiques privées. Le troisième avis général viserait à faire en sorte que le Cnis soit bien informé par l'Autorité de la statistique publique des opérations de certification envisagées.

Jean-Luc BIACABE estime que l'avis n°2 nécessiterait d'être développé. Il souligne que l'avis ne viserait pas la prise en compte des besoins nationaux par le programme de travail de la statistique européenne, mais la préservation des capacités de production de la statistique nationale.

François VINCENT s'interroge sur le rôle de transmission des besoins nationaux potentiellement assumé par le membre du Bureau du Cnis également membre de l'Esac.

Jean-Pierre DUPORT précise que Denis Durand n'a pas été mandaté pour représenter le Bureau du Cnis au sein de l'Esac. Sa nomination au sein de l'Esac pourrait cependant constituer une occasion pour exprimer les besoins de la statistique nationale au niveau européen.

Denis DURAND confirme son intention de traduire les positions du Cnis lors de ses interventions au niveau européen.

Gilles POUZIN évoque la possibilité de faire référence, par souci d'équilibre, à une prise en compte réciproque des besoins de la statistique nationale et de la statistique européenne.

Henri CHEYNEL estime que la problématique soulevée par l'avis n°2 nécessiterait d'être précisée, au-delà de la volonté de permettre à Denis Durand d'exercer un mandat actif.

Roxane SILBERMAN constate que l'avis n°2 renvoie à la problématique de l'absorption des moyens nationaux par la statistique européenne. Elle conteste l'expression d'une position purement négative et estime qu'il conviendrait davantage de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer l'articulation et les synergies entre les statistiques nationales et la statistique européenne.

Jean-Marc BÉGUIN fait savoir qu'Eurostat s'oriente aujourd'hui vers la définition de priorités négatives, avec la volonté de n'intégrer dans des règlements européens que des priorités européennes. Il craint que l'avis n°2 plaide, à contre-courant, pour une prise en compte des besoins nationaux dans des règlements européens. Il doute que la problématique des moyens de la statistique nationale doive être abordée en ces termes.

Denis DURAND constate que la majeure partie des travaux du service statistique public français est aujourd'hui guidée par des règlements européens. Au-delà de la nécessité de prévenir l'éviction des travaux strictement nationaux par un accaparement des ressources, l'enjeu serait de faire en sorte que le service statistique public français puisse avoir une influence, en amont, sur les décisions prises au niveau européen. Le Cnis dans son ensemble pourrait avoir un rôle à jouer dans ce domaine, au même titre que l'Insee et les SSM dans leurs relations constantes avec Eurostat et leurs homologues européens.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de marquer la volonté du Cnis d'aboutir à une meilleure prise en compte de ses préoccupations dans la formation de certaines décisions européennes.

François VINCENT rappelle que l'Esac constitue une instance de représentation des utilisateurs. Il estime donc que l'accent pourrait être mis sur la nécessité de faire en sorte que la statistique européenne réponde aux besoins des utilisateurs français.

Philippe CUNEO insiste sur la forte augmentation de la demande européenne, exprimée notamment par la Commission Européenne. Il explique que cette évolution pèse sur les capacités de production des instituts statistiques nationaux, avec le risque que les besoins nationaux ne puissent plus être traités.

Philippe CUNEO indique que Jean-Philippe Cotis, récemment nommé à la présidence du « partnership group », sorte de bureau des directeurs d'instituts statistiques nationaux, s'est vu confier pour mission de faire valoir le point de vue des producteurs de statistiques nationales. L'ambition serait ainsi de faire en sorte que les instituts statistiques nationaux conservent des capacités de production pour répondre aux demandes strictement nationales. Cette position « défensive » est aujourd'hui assumée par l'ensemble des instituts statistiques européens – dont certains font face à des contraintes budgétaires extrêmement fortes. Dans ce contexte, le Cnis aurait à travailler pour que les demandes nationales soient prises en compte au niveau européen, y compris dans le cadre de l'élaboration des règlements européens.

Philippe CUNEO propose d'exprimer la nécessité de relayer les demandes nationales au niveau européen (à travers toutes les instances le permettant) et de rappeler aux instances européennes que des demandes ne sauraient continuer à être exprimées sans considération pour les capacités de production nationales (quitte à définir des priorités négatives).

Hervé SAINT-SAUVEUR estime qu'il conviendrait de ne pas évoquer la désignation de Denis Durand – celui-ci n'ayant pas été mandaté pour représenter le Bureau du Cnis. En revanche, il considère que l'avis n°2 pourrait indiquer clairement le souhait de voir préserver les capacités de production nationales, le cas échéant à travers la réduction des demandes de la Commission Européenne.

Jean-Pierre DUPORT propose de faire référence au souhait du Cnis d'aboutir à une meilleure articulation ainsi qu'à une plus grande synergie entre les travaux statistiques nationaux et les orientations et pratiques des statistiques européennes.

Denis DURAND estime que l'avis n°1 pourrait insister davantage sur la volonté de faire « progresser » le dispositif statistique pour mieux comprendre les transformations de la société – la traversée d'une conjoncture économique et de situations sociales « non-cartographiées » accentuant la nécessité de permettre à la société d'accéder à une information statistique de qualité. Cette affirmation paraîtrait légitime de la part des utilisateurs de la statistique publique, nonobstant les contraintes budgétaires pesant sur le service statistique public. L'avis n°2 pourrait ainsi faire référence à des « progrès nécessaires » du dispositif statistique, ainsi qu'à des moyens « à la hauteur des besoins et des ambitions ».

Denis DURAND formule par ailleurs le souhait que le Cnis désapprouve la création d'un pôle statistique à Metz – cette opération ne s'accompagnant pas, de surcroît, des moyens nécessaires pour répondre aux besoins du service statistique public.

Pierre-Yves GEOFFARD s'interroge sur les outils qui permettront au Cnis d'assurer une « vigilance » quant aux moyens alloués au service statistique public. Il évoque la possibilité d'opérer un suivi de l'emploi au sein du service statistique public, en rappelant que l'utilisation des sources administratives par la statistique publique requiert, elle aussi, des moyens importants.

Charles EL NOUTY évoque la possibilité d'évoquer dès les premiers avis les difficultés rencontrées avec la DGFIP – l'utilisation croissante des sources administratives nécessitant, outre des moyens, une coopération de l'ensemble des acteurs de la statistique publique.

Benoît ROBIN suggère d'adopter une formulation plus incisive s'agissant d'aborder la problématique des moyens alloués au service statistique public, afin de permettre au Cnis d'aller au-delà de la « vigilance ».

Jean-Pierre DUPORT souscrit à la proposition d'insister sur les « progrès nécessaires » du dispositif statistique et de faire référence des moyens « à la hauteur des ambitions ». En revanche, il s'oppose à l'intégration d'un avis sur la création d'un pôle statistique à Metz – l'opération étant en cours de mise en œuvre. Il gage qu'un débat pourra intervenir sur ce point lors de l'assemblée générale.

Jean-Pierre DUPORT suggère par ailleurs de « demander » que les moyens budgétaires et humains du service statistique public lui permettent d'assumer les évolutions du dispositif statistique. L'avis n°3 pourrait quant à lui déplorer l'absence de collaboration d'un certain nombre de services, dont la DGFIP.

Denis DURAND estime qu'il pourrait être prématuré pour le Cnis de se féliciter de la mise en place d'un dispositif de certification des exploitations de données administratives. Sans remettre en cause la légitimité de l'Autorité de la statistique publique à intervenir dans ce domaine, il évoque un risque de conflit avec les prérogatives du Cnis. La mission du Cnis étant d'assurer l'expression des besoins des utilisateurs, il lui appartiendrait d'apprécier les conditions d'utilisation d'une source administrative ou son intérêt par rapport à une enquête. La désignation des sources administratives à certifier pourrait ainsi relever des commissions du Cnis. Une articulation nécessiterait par ailleurs d'être trouvée entre le Comité du label, le Cnis et l'Autorité de la statistique publique.

Denis DURAND suggère de rappeler dans l'avis n°3 la mission du Cnis d'exprimer des avis motivés sur les projets de programme de la statistique publique, nécessitant pour lui de connaître toutes les composantes des opérations statistiques projetées, y compris les exploitations de données administratives. Le Cnis pourrait par ailleurs indiquer avoir « pris connaissance » de la mise en œuvre d'une procédure de certification et avoir « engagé un premier débat » sur le sujet. L'accent pourrait également être mis sur la possibilité pour les commissions thématique de « débattre » des certifications prévues.

Roxane SILBERMAN souligne qu'une utilisation accrue des sources administratives a été recommandée pendant des années. Cette évolution, aujourd'hui en cours, pose le problème de la collaboration des administrations, ainsi que la question des moyens alloués au service statistique public pour assurer la documentation des sources, l'organisation de leur exploitation, etc. En dernier lieu, cette évolution pose la question des moyens mis en œuvre pour vérifier la qualité des exploitations. Le changement de paradigme introduit par l'utilisation croissante des sources administratives nécessiterait ainsi d'être explicite, de même que les difficultés méthodologiques rencontrées.

Jean-Marc BÉGUIN recommande de ne pas trop accabler la DGFiP, compte tenu de l'importance des informations déjà transmises par cette administration (DDAS, déclarations fiscales des entreprises, données sur l'ISF, etc.). Il suggère de faire référence à des refus « dans un certain nombre de cas ».

Gilles POUZIN propose d'évoquer « certaines difficultés de collaboration ».

Jean-Pierre DUPORT abonde en ce sens. Par ailleurs, il se déclare favorable à l'inclusion d'une remarque sur les enjeux méthodologiques associés à une utilisation croissante des sources administratives.

Jean-Pierre DUPORT propose également de demander que les commissions thématiques soient informées des certifications prévues et puissent suggérer des exploitations à certifier, en fonction des besoins des utilisateurs.

Denis DURAND confirme la nécessité de conférer aux commissions thématiques la possibilité d'exprimer des demandes de certification.

Avis relatifs aux statistiques du logement (n°4, 5, 6 et 7)

Philippe CUNEO indique que l'avis n°4 porte sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Vorms, avec en point de mire l'accès à une version anonymisée du fichier Filocom. L'avis n°5 aborde la mise en place d'une procédure d'étalonnage des données privées. L'avis n°6 vise l'analyse des données provenant de fichiers fiscaux ou de sources comptables pour les collectivités territoriales. L'avis n°7 anticipe la publication du rapport du Cnis sur le «mal-logement» et recommande la poursuite des travaux dans ce domaine.

Benoît ROBIN observe que les avis composant l'avis général portent tantôt des constats, tantôt des demandes particulières et tantôt des préconisations. Il estime qu'une organisation par objet et non plus en fonction des thématiques renforcerait la portée des initiatives du Conseil.

Jean-Pierre DUPORT souligne que les regroupements thématiques assurent une certaine lisibilité à l'avis général.

Hervé SAINT-SAUVEUR considère que certains avis pourraient être davantage mis en valeur à travers des surtitres. Il identifie des avis méthodologiques, des avis généraux et des avis thématiques.

Jean-Pierre DUPORT confirme que des surtitres pourraient faciliter la communication autour des avis. Il évoque également la possibilité de repositionner certains avis méthodologiques.

Henri CHEYNEL suggère de faire référence, dans l'avis n°5, à l'application de la procédure d'étalonnage aux acteurs « qui le souhaitent ».

Patrick DUCHATEAU recommande d'insister, dans l'avis n°4, sur le recours aux sources notariales.

Denis DURAND évoque la possibilité de faire remonter dans l'avis général l'avis n°7 de la commission « démographie et questions sociales », portant sur le renforcement de l'enquête nationale sur le logement.

Gilles POUZIN souligne que de nombreuses politiques publiques ont une dimension associée au logement (SRU, DALO, lutte contre la pauvreté, etc.)

S'agissant de l'avis n°5, **Denis DURAND** fait part de l'hostilité de la CGT à l'égard de la mise en place d'une procédure d'étalonnage des sources privées. Il estime que les objectifs de l'opération nécessiteraient d'être éclairés, compte tenu des risques de dérives vers une absence de contrôle de la statistique publique sur les initiatives en matière d'utilisation de statistiques privées. Dans cette optique, une nécessité de poursuivre la réflexion (au vu des inquiétudes soulevées) pourrait être évoquée, dans le prolongement de l'avis n°3 de la commission « démographie et questions sociales ».

Jean-Pierre DUPORT retient la proposition de faire référence aux sources notariales dans l'avis n°4, ainsi que la proposition de faire référence au souhait des acteurs d'être étalonnés dans l'avis n°5. Sur ce dernier avis, il gage qu'un débat interviendra dans le cadre de l'assemblée générale.

Jean-Pierre DUPORT propose également de reprendre l'avis n°7 de la commission « démographie et questions sociales », de supprimer la dernière phrase de l'avis n°6 (redondante avec l'avis n°3 modifié) et d'intégrer l'analyse des caractéristiques du parc de logement à l'avis n°4.

Avis relatifs aux journées thématiques et aux groupes de travail du Cnis (n°8 à 17)

Philippe CUNEO indique que l'avis n°8 porte sur déroulement de la campagne 2010 du recensement de la population et la mise en place d'un groupe de travail sur la rénovation du questionnaire. L'avis n°9 porte sur l'identifiant national des élèves (INE) et les bases élèves, relayant la demande de la commission « services publics et services publics » d'insister sur les questions de confidentialité et le recours à la Cnil.

Denis DURAND recommande d'affirmer que l'INE, créé pour permettre des analyses statistiques, ne saurait être utilisé à d'autres fins qu'à des fins statistiques. La nécessité d'engager les formalités auprès de la Cnil, telles que prévues par la loi informatique et liberté, pourrait être rappelée par ailleurs.

Jean-Pierre DUPORT considère qu'il ne serait guère utile de réaffirmer la nécessité de respecter la Cnil.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'opportunité de mentionner un délai de conservation maximal de 5 ans de l'INE, compte tenu notamment des besoins de recherche associés. Elle évoque la possibilité d'aborder la question de manière plus générale.

Pierre-Yves GEOFFARD explique que les débats au sein de la commission « services publics et services aux publics » ont permis de mettre en évidence le caractère excessif d'une conservation des INE pendant 10 ans. A l'inverse, une conservation des INE pendant 2 ans est apparue insuffisante.

Françoise DUSSERT précise que les parents d'élèves ont exprimé la crainte que l'INE soit utilisé pour repérer les enfants, y compris longtemps après leur sortie du système scolaire. Une durée maximale de conservation de 5 ans a ensuite été fixée pour répondre à cette préoccupation.

Philippe CUNEO rappelle que l'INE a été mis en place par le ministère de l'éducation nationale à des fins de gestion, avant d'être utilisé pour permettre des exploitations statistiques. Il serait donc contradictoire d'en limiter l'usage à des fins statistiques.

Jean-Pierre DUPORT propose de conserver la rédaction originale de l'avis n°9.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°10 fait référence à l'évaluation des politiques publiques, en demandant que les résultats d'enquêtes statistiques réalisées à cette fin soient systématiquement diffusés et que le bilan détaillé du programme de travail de la statistique publique accorde une attention particulière à cette nouvelle activité. Une journée du Cnis pourrait par ailleurs être consacrée à cette thématique.

Jean-Pierre DUPORT rappelle son souhait de consacrer une assemblée générale à cette thématique. En tout état de cause, il évoque la possibilité de repositionner l'avis n°10, afin d'établir un lien avec la question des moyens alloués au service statistique public.

Pierre-Yves GEOFFARD estime qu'il conviendrait d'insister sur la diffusion des données, au-delà de celle des résultats. Il souligne que cette problématique rejoint celle du suivi des résultats obtenus à partir de l'analyse des données fournies par le service statistique public.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'intégrer cette préoccupation.

Denis DURAND fait savoir que la CGT proposera un amendement concernant l'avis n°10 lors de l'assemblée générale. Il explique que la CGT ne partage l'engouement général pour l'utilisation des statistiques en matière d'évaluation des politiques publiques, y compris au vu de son impact sur l'utilisation des moyens du service statistique public.

Jean-Pierre DUPORT doute qu'il soit possible de procéder à une évaluation des politiques publiques sans s'appuyer sur des enquêtes statistiques.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°11 demande la mise en place d'un groupe de travail administratif sur la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'adopter la formulation suivante : « *Pour répondre au vœu de la Cour des comptes que soient formulées des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne, le Conseil demande la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Le groupe devra dresser un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formuler des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.* »

Philippe CUNEO indique que l'avis n°12 revient sur les demandes exprimées par le Comedd, en souhaitant que les propositions formulées en réponse par l'Insee soient discutées au sein de la commission « démographie et questions sociales ».

Denis DURAND propose de faire référence à des « propositions mises en débat » plutôt qu'à des « recommandations » du Comedd. Il estime par ailleurs que l'avis pourrait rendre compte des nuances apportées lors du débat sur l'opportunité d'introduire des questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents dans le questionnaire du recensement de la population.

Philippe CUNEO suggère d'inviter à « mener » une réflexion sur l'opportunité d'introduire des questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes du recensement « ou de tout autre dispositif statistique ».

Au vu des inquiétudes soulevées par le sujet, **Gilles POUZIN** considère qu'une phrase rassurante pourrait être ajoutée concernant la confidentialité des données individuelles.

Philippe CUNEO souligne que l'enjeu serait davantage d'évaluer le risque d'un discrédit du recensement de la population. Il explique qu'au-delà de la crainte d'une divulgation des données individuelles, les enquêtés pourraient être amenés à rejeter le recensement au motif qu'il représenterait une « intrusion ».

Jean-Claude FRÉCON confirme la crainte de la Cnerp d'un rejet de l'ensemble du recensement, du fait de l'introduction de questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents.

Roxane SILBERMAN suggère de faire référence à tout autre dispositif statistique, « à condition qu'il rende les mêmes services ». Elle explique que seul le recensement de la population pourrait permettre certaines exploitations à des niveaux localisés, en vue notamment d'examiner les problématiques de ségrégation.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de prendre en compte le contexte juridique, en n'imposant pas de manière indue des charges supplémentaires aux collectivités locales. Il suggère de faire porter la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité technique de l'introduction de nouvelles questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents.

Jean-Claude FRÉCON rappelle qu'une enquête associée au nouveau recensement sera mise en œuvre pour la première fois en 2011 : l'enquête « famille et logements ». Il explique qu'ayant une part de responsabilité dans l'organisation du recensement, les communes doivent autoriser la conduite des enquêtes associées. Des conventions sont alors signées avec les communes de l'échantillon acceptant de s'engager dans la démarche. Si des communes venaient à refuser une enquête sur un sujet sensible, le processus ne serait pas remis en cause. Cependant, la statistique publique se priverait probablement de réponses concernant les zones les plus concernées par la problématique.

Roxane SILBERMAN rappelle que la possibilité de mettre en place un pilote avait été discutée. Elle insiste sur la nécessité d'avancer sur le sujet, partant du principe que nombre de communes souhaiteraient pouvoir disposer de statistiques sur les discriminations selon l'origine.

Jean-Pierre DUPORT propose d'appeler à une réflexion sur la possibilité et l'opportunité d'introduire des questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents. L'enjeu serait ainsi de respecter la libre administration des collectivités territoriales prévue par la Constitution.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°13 aborde la problématique du lien entre travail et santé, en se félicitant de la rencontre programmée au printemps 2011 sur ce thème.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de repositionner l'avis n°13.

Benoît ROBIN rappelle qu'un nouveau site devait être également mis en place.

Jean-Pierre DUPORT souligne que le thème de la communication devrait être abordé en fin d'avis général.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°14 porte sur les statistiques des transports, en souhaitant que le comité de coordination mis en place au sein du ministère en charge des transports appuie les mesures nécessaires à l'obtention d'informations de base auprès des opérateurs nationaux.

Jean-Pierre DUPORT précise que l'enjeu serait de faire en sorte que le MEDDTL s'intéresse également aux statistiques des transports, au-delà des problématiques du développement durable.

Bruno TREGOUËT confirme la mise en place d'un comité de coordination statistique au sein du MEDDTL, avec notamment pour objet de préparer l'arrêté précisant les conditions de transmission de données statistiques par les opérateurs publics de transport ferroviaire, ainsi que les conditions d'utilisation de ces données par des services statistiques autres que celui du ministère en charge des transports. Il précise que la loi prévoit la fourniture au ministère en charge des transports des informations nécessaires à l'élaboration de la politique des transports et plus particulièrement au choix des grandes infrastructures de transport.

Jean-Pierre DUPORT salue la richesse des travaux du groupe de travail « Bernadet ». Il estime que l'avis n°14 pourrait être renforcé, compte tenu du risque d'accentuation du refus des opérateurs de transmettre des informations dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire

Gilles POUZIN insiste sur le manque de connaissance de l'impact des conditions de transport sur les situations de « mal-logement » et de pauvreté. Il constate que cette dimension n'est retenue ni dans le calcul du taux d'effort en matière de logement, ni dans le calcul du reste à vivre des populations. Il propose de rappeler dans l'avis n°14 l'importance de la connaissance des conditions de transport des individus, y compris dans l'évaluation des situations de « mal-logement » et de pauvreté.

Jean-Pierre DUPORT suggère plutôt d'intégrer cette dimension dans l'avis n°7, consacré au « mal-logement ».

Bruno TREGOUËT considère que l'avis n°14 pourrait souhaiter, de manière plus directe, que l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire n'empêche pas l'accès du service statistique public aux données relatives à ce mode de transport.

Jean-Pierre DUPORT propose d'intégrer cette préoccupation.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°15 porte sur la connaissance des associations, en faisant référence aux recommandations prioritaires (en fonction de leur intérêt et de leur faisabilité) du groupe de travail présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert. L'avis n°16 encourage, quant à lui, la mise en place d'un groupe de travail technique sur la production de statistiques par activités, dans le prolongement des travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur les groupes financiers.

Jean-Pierre DUPORT propose de demander que le mandat du groupe de travail technique soit présenté lors de la prochaine réunion de la commission compétente.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°17 porte sur le thème du microcrédit. Il propose de revoir la formulation du premier paragraphe, pour acter les échanges intervenus avec la ministre de l'économie autour de la définition du microcrédit.

Avis relatifs à la mise à disposition de l'information statistique (n°18 à 22)

Philippe CUNEO indique que l'avis n°18 porte sur la conférence nationale sur les indicateurs de développement durable.

Jean-Pierre DUPORT précise que la conférence était organisée dans le cadre de la Grenelle I.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°19 porte sur les suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, en mettant l'accent sur l'évaluation des différentes composantes de la qualité de la vie.

Denis DURAND souligne que la connaissance du bien-être perçu ne constitue pas la seule dimension abordée par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il ajoute que des débats contradictoires ont été engagés au sujet des statistiques subjectives, notamment au sein de l'Esac.

Jean-Pierre DUPORT observe que la connaissance du bien-être perçu constitue néanmoins une interrogation essentielle pour le système statistique.

Bruno TREGOUËT estime qu'il s'agirait de mettre l'accent sur la prise en compte nouvelle de domaines jusqu'à présent lacunaires tels que la mesure du bien-être perçu. Il propose par ailleurs de faire référence aux travaux de l'Insee et du SOeS sur la mesure du bien-être au travers de la perception de l'environnement et du cadre de vie.

Jean-Pierre DUPORT suggère de faire référence aux travaux du service statistique public et d'élargir la portée de l'avis au-delà de la connaissance du bien-être perçu.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°20 porte sur la mise en place du système Esane.

Jean-Luc BIACABE propose d'insister sur la nécessité d'accompagner la diffusion des résultats en fournissant toutes les indications nécessaires à leur compréhension. Esane introduisant un certain nombre de ruptures, un effort de pédagogie en direction des utilisateurs serait ainsi encouragé.

Jean-Pierre DUPORT abonde en ce sens, en rappelant les inquiétudes suscitées par la perte de certaines informations statistiques détaillées.

Denis DURAND suggère de reprendre dans l'avis général l'avis n°8 de la commission « entreprises et stratégies de marché », attirant l'attention sur les ruptures de séries consécutives à la mise en place d'Esane. Il évoque des enjeux importants pour la comptabilité nationale et les utilisateurs de statistiques.

Patrick DUCHATEAU estime que le Cnis pourrait « prendre acte » et non « saluer » la diffusion des premiers résultats issus du nouveau système.

Philippe CUNEO indique que l'avis n°21 porte sur la production de statistiques carroyées. L'avis n°22 recommande d'intensifier les efforts de communication et de pédagogie autour des productions du service statistique public.

Roxane SILBERMAN exprime la préoccupation des chercheurs quant à la dégradation (par rapport à 1999) des conditions d'accès aux données du recensement de la population. Elle mentionne des difficultés rencontrées pour accéder à des données détaillées – difficultés que les tabulations à façon ne permettaient déjà de résoudre que partiellement dans l'ancien système. Elle s'interroge sur la mise à disposition éventuelle des données *via* le centre d'accès sécurisé, en soulignant que certains chercheurs ne peuvent aujourd'hui poursuivre leurs travaux, sur le thème de la ségrégation notamment.

Jean-Pierre DUPORT assure qu'un dialogue a été engagé sur ce point entre l'Insee et les chercheurs (représentés par Edmond Préteceille). A ce stade, il doute que le sujet doive être abordé dans l'avis du Cnis.

Roxane SILBERMAN insiste sur le fait qu'à ce stade, aucune réponse n'a été apportée à la problématique, interdisant la poursuite de travaux sur des sujets d'importance tels que la ségrégation.

Pierre-Yves GEOFFARD constate que l'avis n°22 s'inscrit dans une logique de communication descendante, sans aborder la mise en place éventuelle d'un dispositif de remontée d'informations depuis les utilisateurs vers la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'encourager la mise en œuvre d'une réflexion sur les conditions de prise en compte des demandes de la société.

Patrick DUCHATEAU s'interroge sur le positionnement de l'avis n°22, compte tenu de sa portée générale.

Jean-Pierre DUPORT considère que le thème de la communication constituerait une bonne conclusion à l'avis général. Cela étant, il invite les membres du Bureau à signaler d'éventuelles omissions dans l'avis général.

Henri CHEYNEL insiste sur la nécessité de faire en sorte que le Cnis soit tenu informé des discussions méthodologiques, y compris celles menées à l'échelle internationale. L'objectif serait ainsi de faire en sorte que le service statistique public ne soit pas confronté, sans possibilité de réagir, à des évolutions incontournables, en particulier dans le domaine des nomenclatures.

Jean-Pierre DUPORT propose d'intégrer cette préoccupation.

Charles EL NOUTY revient sur le rôle de veille exercé par le Cnis. Il regrette que l'avis général n'aborde pas davantage le thème de la fiscalité, appelé à constituer un enjeu majeur. Il estime que l'accent pourrait être mis sur la nécessité de disposer de données fiables dans ce domaine.

Jean-Pierre DUPORT observe que le domaine de la fiscalité serait malgré tout bien couvert. Il évoque la possibilité d'engager une discussion sur ce point dans le cadre de l'assemblée générale.

François VINCENT estime qu'il conviendrait également de faire en sorte que le Cnis puisse s'approprier les discussions sur les priorités négatives menées au niveau européen, dans une logique d'anticipation.

Jean-Pierre DUPORT propose de redébattre du sujet des priorités négatives dans le cadre du Bureau du Cnis. Dans le cadre de l'avis général, un lien pourrait être fait avec l'information du Cnis sur les innovations méthodologiques.

Compte tenu des remarques formulées en séance, le Bureau du Cnis approuve le projet d'avis général devant être soumis à l'Assemblée Générale du Cnis.

III. Les grandes lignes du rapport qui sera présenté devant l'ASP

Jean-Pierre DUPORT fait part de son intention de dire devant l'Autorité de la statistique publique que la réorganisation du Cnis a eu des effets positifs, en soulignant malgré toutes les difficultés rencontrées pour structurer la commission « services publics et services aux publics. Il entend par ailleurs relayer les préoccupations du Cnis en évoquant un certain nombre de sujets parmi lesquels : l'analyse du marché travail, la compréhension de la crise économique, les suites données au rapport Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités sociales, les statistiques du logement, etc. Jean-Pierre DUPORT annonce qu'il s'exprimera à cette occasion sur les difficultés rencontrées dans les relations avec la DGFIP. Il abordera également la mise en œuvre du nouveau système d'information structurel sur les entreprises (Esane) et présentera les réflexions du Cnis sur l'observation des groupes et des enseignes. Il reviendra ensuite sur les débats intervenus suite à la présentation du rapport de Margerie sur la transparence du système bancaire, avant d'aborder les développements concernant deux domaines transversaux : le développement durable et la production d'informations territorialisées (en lien avec la publication du rapport Cuillier). Jean-Pierre DUPORT indique qu'il poursuivra son intervention en abordant la question des moyens alloués au service statistique public, en insistant sur les difficultés d'accès aux informations bancaires et fiscales, sur l'utilisation des fichiers administratifs (dans des conditions de confidentialité), ainsi que sur l'activité d'évaluation des politiques publiques. En conclusion, Jean-Pierre DUPORT abordera le thème de la communication.